

«Emplois fictifs» à l'UNIL

Les résultats de l'enquête interne menée au sein de l'Université de Lausanne et l'évolution de l'affaire des «emplois fictifs» ont conduit le Rectorat à constituer l'Université de Lausanne partie civile dans la procédure pénale ouverte devant le Juge d'instruction cantonal à l'encontre d'un professeur d'une section de la Faculté des sciences.

***Renseignements
auprès du Recteur
M. le Professeur Jean-Marc Rapp
Université de Lausanne
BRA
1015 Lausanne***

Tel. 692 20 10